Section Enseignement

SSP-Région Neuchâtel
Place de la Gare 4
2300 La Chaux-de-Fonds
+41 (0)32 913 18 01
neuchatel@ssp-vpod.ch

REVENDICATONS DES ENSEIGNANT-E-S
EN VUE DE LA GREVE FEMINISTE DU 14 JUIN 2023

Pour permettre une meilleure conciliation vie professionnelle – vie familiale :

1. Accorder l'assurance du respect des jours sans enseignement demandés par les mères/pères de jeunes enfants. Les enseignant-e-s, du cycle 3 notamment, ont un horaire scolaire qui change chaque année et dont elles/ils ne prennent connaissance qu'en juillet. Il est à ce moment-là trop tard pour bénéficier d'une quelconque modification des jours de garde demandés aux organismes de l'enfance (crèche, parascolaire, etc.).

2. Assurer les jeunes mères/pères qu'elles/ils n'auront pas la charge d'un titulariat si elles/ils le souhaitent tant que leurs enfants sont en bas âge.

3. Appliquer les pauses pour l'allaitement ou permettre des aménagements d'horaire.

4. Aménager une salle dans chaque école (avec fauteuil, frigo, etc.) dans laquelle les femmes enceintes pourront se reposer et les jeunes mères allaiter ou tirer leur lait.

5. Mieux informer les enseignantes enceintes ou les futurs papas sur leurs droits en matière de maternité/paternité et d'allaitement, par exemple en leur remettant, lors d'un entretien avec la direction, une brochure détaillée sur le sujet (adaptée par exemple de celle du SECO intitulée « Protection de la maternité : informations à l'intention des salariées enceintes… »).

6. Introduire un congé parental qui va au- delà des congés maternité et paternité actuellement en vigueur au sein de la fonction publique neuchâteloise.

7. Augmenter la durée du congé pour prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé, actuellement de 14 semaines, ce qui n'est pas suffisant.

Pour permettre une revalorisation salariale des enseignant-e-s neuchâtelois, tout particulièrement pour les fonctions occupées majoritairement par des femmes :

8. Revaloriser les salaires des enseignant-e-s, actuellement en queue de peloton au niveau Suisse, tout particulièrement des enseignant-e-s des petits degrés occupés principalement par des femmes.

Pour lutter contre le harcèlement sur les lieux de travail :

9. Contraindre les cadres à suivre des formations sur la question du harcèlement sexiste et sexuel

La Chaux-de-Fonds, le 11 mai 2023